

Prévenir les discriminations au logement par la formation et l'évolution des pratiques professionnelles

Comment faire évoluer les pratiques professionnelles susceptibles de produire des discriminations à l'origine dans le logement ? Telle était la question centrale des travaux du Réseau RECI (Ressources pour l'égalité des chances et l'intégration) lors d'un cycle de qualification national ayant rassemblé une trentaine d'acteur·rice·s du logement.

Depuis vingt ans, le Réseau RECI, composé de cinq organismes de différentes régions, a pour objectif de produire des ressources et de qualifier les acteur·rice·s en matière d'intégration et de lutte contre les discriminations liées à l'origine, réelle ou supposée.

Les discriminations dans l'accès au logement, et la ségrégation territoriale qui en découle pour partie, entraînent des coûts considérables pour les personnes qui y sont exposées. Elles se traduisent par des recherches plus longues, coûteuses et décourageantes, ainsi que par des renoncements à des opportunités professionnelles, éducatives ou de stabilité résidentielle. Ces pénalités provoquent colère, perte d'estime de soi et érosion de la confiance envers les institutions. Partant de l'idée que les territoires, au regard d'un portage national fragile, représentent une échelle pertinente pour analyser et agir collectivement contre les discriminations dans le logement, le Réseau RECI a imaginé quatre journées de qualification collectives à destination des professionnel·le·s et des personnes concernées. Ainsi, de septembre 2024 à juin 2025, avec le soutien financier de la Fondation de France et de la DILCRAH¹, le Réseau RECI a mobilisé des collectivités, des acteur·rice·s de l'habitat et des associations volontaires.

Montée en compétences, échanges de pratiques... et de difficultés

À partir d'un appel à manifestation d'intérêt pour amorcer ou consolider une stratégie territoriale de prévention des discriminations dans le champ du loge-

ment, six territoires (dont certains binômes) ont été retenus : la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, Grenoble Alpes Métropole et le Pays Voironnais, la Métropole de Lyon, la Ville de Villeurbanne et, enfin, Nantes Métropole. Bien que ces territoires apparaissent contrastés, tant du point de vue urbain ou social que des démarches et dispositifs déjà déployés, leur engagement témoignait d'un volontarisme de leurs élu·e·s.

Conçu comme un levier de changement, le cycle s'est appuyé sur les principes de la coformation. Pour dépasser la simple transmission des connaissances et ancrer la prévention des discriminations dans les pratiques quotidiennes des professionnel·le·s, chaque journée thématique a combiné interventions expertes, échanges d'expériences, analyses collectives et productions concrètes adaptées aux besoins des territoires. Le sociologue Thomas Kirzbaum a également accompagné la démarche, en participant à la structuration des journées tout en partageant au groupe un état des savoirs et des réflexions.

Les participant·e·s ont ainsi progressé sur deux axes : un socle commun de connaissances sur les processus discriminatoires à l'œuvre dans le domaine du logement ; le perfectionnement des démarches et outils à développer localement, à partir de retours d'expérience et d'exercices pratiques. Si ces journées ont permis de valoriser des dynamiques positives, elles ont aussi révélé un ensemble de fragilités interrogeant la portée et la durabilité des actions à conduire.

Une première difficulté tient à la faible capitalisation des initiatives réussies. Le cycle de qualification aura constitué à cet égard une opportunité pour donner plus de visibilité à certaines d'entre elles.

La deuxième difficulté tient au déni persistant des institutions et de leurs représentants, qui tendent à confondre les faits de racisme et de discrimination. En les assimilant à des agissements individuels et intentionnels, ceux-ci limitent la remise en question de leur propre fonctionnement.

Enfin, les difficultés à reconnaître les discriminations, pourtant objectivées, s'accompagnent aussi fréquemment d'une délégitimation de la parole des victimes, ce qui contribue notamment à entretenir un renoncement et même une défiance envers les institutions.

Les mécanismes des discriminations dans le champ du logement

Tout au long du cycle, les apports de la recherche et les retours d'expérience et de pratiques des acteur·rice·s de terrain ont mis en exergue plusieurs éléments déterminants pour mieux comprendre et agir contre les discriminations liées à l'origine dans le champ du logement.

Tout d'abord, les discriminations dans le logement ne relèvent pas seulement d'actes guidés par des préjugés individuels, mais surtout d'une dimension systémique de coproduction, impliquant un ensemble d'acteur·rice·s et de niveaux de responsabilité.

Ensuite, chaque étape, depuis la prise de contact jusqu'à l'attribution effective d'un logement, comporte des risques discriminatoires qui fragilisent certaines catégories de ménages dissuadées, voire écartées. Ces mécanismes s'observent au sein du parc social et privé, même si les logiques discriminatoires sont plus marquées dans le parc locatif privé.

De plus, les professionnel·le·s de l'attribution des logements sociaux doivent jongler avec des injonctions contradictoires, pour à la fois respecter le droit au logement des ménages en difficulté et favoriser la mixité sociale dans les quartiers de la politique de la ville. Sachant que l'objectif de mixité sociale a parfois été interprété, à tort, comme la recherche d'une mixité ethnique.

Malgré une définition précisée ces dernières années autour de la diversité de ressources financières, les interprétations locales multiples et les pouvoirs discrétionnaires demeurent des sources de discriminations.

Et maintenant ?

Finalement, cette démarche a montré que la prévention et la lutte relèvent d'une responsabilité collective et partagée, qui suppose de conjuguer mobilisation institutionnelle, transformation des pratiques professionnelles, expertise juridique et mobilisation citoyenne. Œuvrer en faveur de l'égalité d'accès au logement impliquerait ainsi simultanément :

- une réorientation des politiques publiques : cela permettrait notamment de réconcilier l'objectif de mixité sociale et le principe de non-discrimination par des offres plus diversifiées (typologie, localisation, loyer, accessibilité...), proposées aux ménages les plus vulnérables ;
- des réseaux de veille et de vigilance, qui montrent leur intérêt pour changer les pratiques professionnelles et apporter des réponses concrètes aux victimes ;
- une offre régulière de formation afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs du logement ;
- le soutien et la structuration des mobilisations associatives et citoyennes capables d'accueillir, d'écouter, d'accompagner ou d'orienter les victimes ;
- un engagement des élu·e·s pour favoriser la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes dans les territoires. L'argumentaire produit par les participant·e·s lors du cycle peut être une ressource à mobiliser à cette fin.

La restitution de cette démarche, par la publication d'un dossier de capitalisation² et un webinaire³, met à disposition des ressources pour mieux appréhender les mécanismes des discriminations au logement et présenter des leviers mobilisables pour agir localement.

Le Réseau RECI invite les acteurs locaux et nationaux à se saisir de ces résultats positifs et étudie les modalités de poursuivre cette riche expérimentation. ●

Sylvain Camuzat, Ingrid Dequin,
Murielle Maffessoli et Morgane Petit
pour le Réseau RECI

1. Lire à ce sujet l'article d'Hadrien Bureau, p.14 du présent numéro.
2. Réseau RECI, Cycle de qualification et d'échanges de pratiques, « Prévenir les discriminations dans le logement », 2025.
3. Le replay du webinaire du 3 février 2026 est disponible sur la chaîne YouTube du Réseau RECI.